Sur la grille tarifaire, ci-dessous, il faut ajouter comme des miniss liens en bleu pour avoir les details de missions ecris ci-dessous-dessous

* Pour les petits travaux comptables, la rémunération sera de 30 € de l'heure.
* Pour les conseils comptables à valeur ajoutée, tels que le montage de business plan ou la valorisation, la rémunération sera de 60€ de l'heure.
* Pour les petits travaux juridiques, la rémunération sera de 30 €.
* Pour l'assistance juridique, la rémunération variera entre 60 €, en fonction de la complexité des travaux.
* Pour les formations diverses de groupe, la rémunération sera de 1200 € par journée, soit 171,43 € de l'heure.
* Pour le support informatique, la rémunération sera de 30 € de l'heure.
* Pour la mise en place de petits réseaux, la rémunération sera de 30 € de l'heure.
* Pour la mise en place de gros réseaux, la rémunération sera de 60 € de l'heure.
* Pour la création de sites web, la rémunération sera de 30 € de l'heure.

Petits travaux comptables : Cette mission englobe des tâches comptables de base telles que la tenue de livres, la saisie de données, la préparation des factures, et la gestion des dépenses. Les prestataires apportent leur expertise pour assurer une gestion financière précise et efficace.

Conseils comptables à valeur ajoutée : Cette mission vise à fournir des conseils comptables plus avancés aux entreprises. Les prestataires peuvent aider à élaborer des business plans, réaliser des analyses financières approfondies, et fournir des recommandations stratégiques pour la croissance de l'entreprise.

Petits travaux juridiques : Les prestataires accomplissent des tâches juridiques de base telles que la rédaction de contrats simples, la préparation de documents légaux, et la recherche juridique. Leur expertise juridique permet aux entreprises de respecter les obligations légales et de sécuriser leurs transactions.

Assistance juridique : Cette mission consiste à fournir une assistance juridique plus approfondie pour des besoins spécifiques tels que la rédaction de contrats complexes, la gestion de litiges, et l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle. Les prestataires apportent leurs compétences pour aider les entreprises à résoudre des problématiques juridiques plus complexes.

Formations diverses de groupe : Les prestataires proposent des formations spécialisées pour les groupes d'entrepreneurs et de collaborateurs d'entreprises. Les sujets de formation peuvent inclure la gestion des ressources humaines, le marketing numérique, la finance d'entreprise, et bien d'autres. Les prestataires partagent leurs connaissances et leur expérience pour aider les entreprises à renforcer leurs compétences et leur expertise.

Support informatique : Cette mission consiste à fournir une assistance technique et un support informatique aux entreprises. Les prestataires aident à résoudre les problèmes liés aux logiciels, à l'installation de matériel informatique, à la gestion des réseaux, et à la résolution des pannes. Leur expertise garantit un fonctionnement fluide des systèmes informatiques des entreprises.

Mise en place de petits réseaux : Les prestataires s'occupent de la configuration et de l'installation de réseaux informatiques de petite envergure pour les entreprises. Ils veillent à ce que les réseaux soient sécurisés, fonctionnent de manière optimale, et répondent aux besoins spécifiques de chaque entreprise.

Mise en place de gros réseaux : Cette mission concerne la configuration et l'installation de réseaux informatiques plus complexes et de grande envergure. Les prestataires veillent à ce que les réseaux répondent aux exigences de performance, de sécurité et de connectivité nécessaires pour les entreprises à forte croissance ou de plus grande taille.

Création de sites web : Les prestataires sont chargés de concevoir et de développer des sites web professionnels pour les entreprises. Ils utilisent leur expertise en conception web, en développement de contenu et en optimisation des moteurs de recherche pour créer des sites web esthétiques, fonctionnels et adaptés aux besoins spécifiques de chaque entreprise.